



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.205

Page 1/5

Donation en l'an 967

Pascal GROSDIDIER, lundi 01 avril 2013 - 18:46:01

Donation en l'an 967

Wigfrid, évêque de Verdun, donne à l'abbaye Saint Vanne,

l'église de Pierreville et sa dîme, afin de subvenir à l'entretien des moines.



- 57 -

N° 24 967.

Wigfrid, évêque de Verdun, donne à l'abbaye Saint-Vanne l'église de Pierreville et sa dîme, afin de subvenir à l'entretien des moines.

A. Original perdu.

B. Copie dans le vieux cartulaire de Saint-Vanne (XI°-XII° siècle) perdu, fol. 12 r°.

C. Copie dans le cartulaire de Saint-Vanne (XV°-XVI° siècle). B.N., coll. Dupuy, t. 244, fol. 12.

D. Copie dans le cartulaire de Saint-Vanne (XV°-XVI° siècle). B.N., mss latins, t. 5 435, fol. 11, n° 16.

E. Copie dans le cartulaire de Saint-Vanne transcrit pour Baluze (XVII° siècle). B.N., mss latins, t. 5 214.

F. Copie dans le cartulaire de Saint-Vanne transcrit pour Bouhier en (1721). B.N., mss latins, t. 17 639.

G. Copie de dom Colloz. B.N., coll. Moreau, t. 10, fol. 48 (d'après B).

H. Copie dans le cartulaire de Saint-Vanne transcrit par Ch. Buvignier. Bibl. mun. de Verdun, ms 184.

a. Gallia Christiana, t. XIII, Instr., col. 556, n° 6.

b. BLOCH (Hermann), Die älteren Urkunden ... Sankt-Vanne, n° XVII, p. 405-408 (p. 69-72 du tirage à part).

Anal. Bibl. mun. de Verdun, ms 190, fol. 7 v°.

Ind. WASSEBOURG, Antiquitez de la Gaule Belgique, col. 194.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Wigfridus sancte Verdunensis ecclesie pastor et presul indignus sanctis successoribus suis omnibusque ecclesie fidelibus. Nos, qui temporalibus sufficimus et ad votum nostri temporalia cuncta contrahimus, minus quam utile est in questu lucri perpetui et acquisitione eterni gaudii laboramus ; que quam his caducis et momentaneis dissimila sint et disparia, ille verus magnitudinis et misericordiam Dei scrutator probavit dicens : "oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quod Deus in se perseverantibus preparavit"¹. Verbi gratia, ut punctus^(a) ad amplitudinem celi, momentum ad millena dierum millia, sic falsa hec et transitoria ad felicitatem et quietem perpetuam comparata. Trahicitur de die in diem hora unicuique mortalium ad tempus, non ad eternitatem divina dispositione concessa et, securi jam ad radicem posita, quid superventura sit^(b) dies paritura, si mox, si hodie, si cras, si perhodie mors infesta, equo² pede turres regum et pauperum tuguria pulsans, humile pariter ac^(c) celsum involvens caput, affutura sit, nullus scit, nemo nisi Deo premonstrante qui noverit. His aliquantisper exterriti^(d) sociisque commoniti, cum multa nobis gratis a Domino Jesu Christo concessa sint, ipsi de sui sibi que



Acte extrait de "Actes des princes Lorrains, tome III, Les évêques de Verdun, de Jean Pol EVRARD

Traduction par Armand DUMONT :

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité. Wigfrid, pasteur et guide indigne de la sainte église de Verdun, à ses saints successeurs et à tous les fidèles de l'église. Nous, qui pourvoyons aux biens temporels, faisons valoir à souhait nos droits temporels et oeuvrons moins qu'il ne le faudrait à la recherche de biens perpétuels et à l'acquisition de biens éternels, il est quelqu'un qui, en vrai scrutateur des bienfaits que Dieu nous accorde dans sa magnanimité et sa miséricorde, et qui sont différents de ces biens éphémères, [nous interpelle]. Celui-là a dit « ce sont des choses que l'œil n'a pas vues, que l'oreille n'a pas entendues et qui ne sont pas montées au cœur de l'homme, - des choses que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment ». Ainsi, ils ne sont qu'un point au regard de l'immensité des cieux ou de la durée de milliers de milliers de jours, et sont donc vains et transitoires, comparés à la félicité et à la paix éternelles. Jour après jour, l'heure de chacun des mortels progresse vers le moment proche, qui n'est pas celui de l'éternité que nous accorde la volonté divine, et le jour venu, que ce soit très bientôt, aujourd'hui, demain ou après-demain-car la cognée est déjà sur la racine-, la mort hostile frappera d'un pied indifférent à la chaumière du pauvre et au palais des rois et anéantira d'égale façon les grands et les petits, scellant un destin que nul ne connaîtra, si ce n'est celui qui aura suivi la voie montrée par Dieu. Vigilant à cela, Nous avons jugé hautement utile de rappeler combien peut nous être accordé par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ qui, pour nous servir, s'offrant Lui-même à Lui-même, a fait don de Sa personne comme nul autre ne l'aurait fait. En effet, vrai Dieu et homme, Il transcende l'homme entièrement et, en effet, les dons qu'il fait de Sa personne à Soi-même sont plus précieux que ceux qui nous viennent d'autrui. À cela s'ajoute que, s'agissant de ces choses, nous voulons que ce que Nous avons à dire soit clairement entendu. Le monastère dédié à Saint-Pierre, prince des Apôtres, qui est situé dans le village, à proximité de notre ville, a été conçu et bâti par l'évêque Bérenger, Notre prédécesseur. Que tous les hommages soient rendus à sa divine mémoire ! C'est là que repose encore le corps du Seigneur Saint-Vanne, confesseur du Christ, vénéré pour les nombreux miracles qu'il a accomplis après sa mort. Depuis Notre ordination, Nous avons entouré ce monastère de Notre amour, ne ménageant pas Nos efforts, stimulé en cela par



l'affection et la sagesse de notre bien-aimé abbé Adélard et, depuis la disparition de Humbert, visiblement un très saint homme et chantre de la religion, Nous avons pris et prenons soin de ce même lieu, en y apportant tout Notre concours, dans la ligne tracée par le Seigneur évêque fondateur. De là est venu que pour assurer des moyens de subsistance aux frères, qui servent Dieu tout aussi pieusement, pour le salut de Notre âme et dans l'espérance de la vie éternelle, et pour le repos aussi bien de Nos prédécesseurs que de Nos successeurs, Nous leur apportons, en pieuse dévotion, l'église située à Pierreville, avec la dîme, le manse, les droits de propriété et tout ce qui s'y rattache, que Nous avons acquis pour Notre usage, publiquement et ouvertement, en vertu de Notre pouvoir épiscopal et synodal, en sorte que le jour de la consécration de cette même église, cela soit scellé en présence du clergé et du peuple, à cette condition encore que, tant que Nous serons de ce monde, ils en disposent selon leur volonté. Après la séparation du corps et de l'âme, et la veille et le jour de Notre anniversaire, l'abbé prendra des dispositions pour que ces moyens de subsistance soient distribués en abondance. Si quelqu'un de cet évêché, se détournant de Dieu et indifférent à Notre humble générosité, décide d'abroger et d'annuler Notre acte, il ne saura me priver de Ses bienfaits mais il comprendra que la diligence, dont Nous et les Nôtres faisons preuve envers l'église [de Saint-Vanne], se trouve renforcée par le droit et le jugement, et que lui-même mortel, il devrait faire preuve de prudence.

An 967, indiction dixième, de l'Incarnation de Jésus-Christ, notre Seigneur, sous le règne de l'empereur auguste Otton, cette église étant placée sous la protection de l'évêque Wigfrid, stipulant de la présente charte.
Seing de l'évêque Wigfrid. Seing du Comte Godefroid. Seing de Givard, laïc.
Seing de Constantin. Seing de Roger. Seing de Richard. Seing de Rodulf. Seing de Hulson. Seing de Milon.
Seing d'Adélard, abbé. Seing de Humbert, abbé. Seing de Héradon, abbé. Seing d'Ermenric, prêtre. Seing d'Arnulf, doyen. Seing de Bernier, princier. Seing de Milon, abbé. Seing d'Amalric, doyen. Seing de Wildebert, chapelain. Seing de Haldebald, économe. Seing de Richer, archidiacre. Seing d'Amalric, archidiacre. Seing de Warmond, hospitalier. Seing de Héribert, doyen. Seing de Jean. Seing de Riculf.

Moi, Rainier, suppléant du grand chancelier Bernier, ai vérifié.



Senon d'Antan Meuse

https://www.senon.l3fr.org/e107_plugins/content/content.php?content.205

Page 5/5

Acte extrait de "Actes des princes Lorrains, tome III, Les évêques de Verdun, de Jean Pol EVRARD

Merci à Marie Jeanne LIBERT et Armand DUMONT pour leur contribution à cet article.